

Avis de changement touchant les utilisateurs de logiciels dentaires

À compter du 10 novembre 2022, **Beneva** sera en mesure d'accepter les pièces jointes envoyées par voie électronique avec les demandes de règlement ou les plans de traitement dentaires.

Pour simplifier le processus lors de la soumission des demandes de règlement ou plans de traitement, il sera maintenant possible d'envoyer en toute sécurité des pièces jointes en utilisant l'option du CDAnet. Cette option permettra d'améliorer les délais de traitement et de réduire les frais d'affranchissement et d'administration associés à l'envoi postal de ces documents.

Vous pouvez dorénavant utiliser votre logiciel de gestion de la pratique pour transmettre des documents tels que des radiographies et des images avec la demande de règlement ou le plan de traitement.

Vous devez aviser **Beneva** lors de la soumission de la demande qu'une pièce jointe sera soumise en remplissant le champ prévu à cet effet.

Si un code de service sur une demande de règlement ou un plan de traitement est refusé et qu'on vous demande de soumettre des informations supplémentaires, vous aurez la possibilité de transmettre ces informations par voie électronique. Vous devrez retourner la demande de règlement ou le plan de traitement en indiquant qu'une pièce jointe sera soumise en remplissant le champ prévu à cet effet.

Mesures à prendre

Le 10 novembre 2022 ou peu de temps après cette date, changez les paramètres dans votre logiciel de gestion de la pratique pour permettre l'envoi de pièces jointes à **Beneva**.

Précisions sur le changement

L'information liée à **Beneva** doit être configurée dans votre logiciel (version 4 CDAnet, TELUS B).

Les messages suivants seront pris en charge :

- Pièces jointes (09) NOUVEAU
- Accusé de réception d'une pièce jointe (19) NOUVEAU
- Demande de prestations (01)
- Accusé de réception d'une demande de règlement (11)
- Détail des prestations (21) ou Annulation d'une demande de règlement (02)

- Réponse à l'annulation d'une demande de règlement (12)
- Coordination des prestations d'une demande (07)
- Plan de traitement (03)
- Accusé de réception d'un plan de traitement (13)
- Détail des prestations (DP) d'un plan de traitement (23)
- Demande relative aux transactions en suspens (04)
- Accusé de réception des transactions en suspens (14)

Les types suivants de pièces jointes seront acceptés :

Type de fichier	Description
JPG	Fichier d'image JPG
DIC ou DCM*	Fichier d'image DICOM
TXT	Fichier texte ASCII
DOC	Fichier texte Microsoft Word
TIF* (Tagged Image File)	Fichier d'image TIF
PNG* (Portable Network Graphic)	Fichier d'image PNG
BMP* (Bitmap Image File)	Fichier d'image PNG
PDF* (Portable Document Format)	Document PDF
RTF* (Rich Text Format)	Fichier texte en format RTF

*Ces types de fichiers ne figurent pas dans le document relatif aux formats et aux normes des messages de CDAnet, mais sont tout de même acceptés.

Soutien additionnel

Pour obtenir de l'aide à l'égard du logiciel de gestion de la pratique, veuillez communiquer avec votre fournisseur de logiciel.